ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS -J I J E L

Réf: DOT/SDT/DRA/SRU/93/2023

Jijel le: 28.11.2023

1 lère MISE EN DEMEURE

- * Identification des parties :
- Service contractant : la Direction Opérationnelle d'Algérie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise: SIFFOUANE NACEREDDINE, sis à: LOT BOURMEL 02 JIJEL
- * Identification de l'opération
- - Contrat N°: 19/AT/DO.JIJEL/SDT/DRA/2022
- ODS de démarrage des travaux : 52 du 16.02.2023
- Projet : Raccordement 100 abonnés CUIVRE.
- date d'ouverture :
 - * Objet de la mise en demeure :
 - Non-respect les engament du contrat envers Algérie Télécom

De ce fait, vous êtes tenus de reprendre les travaux dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur.

* Délais d'exécution de la mise en demeure :

08 jours après la parution dans le site WEB D'ALGERIE TELECOM

* Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, ALGERIE TELECOM peut procéder à vous mettre un demeure une deuxième fois conformément au clause à contractuelle.

SOUS DIRF

SD TECHNIQUE

Sous Directeur Technique

Signe : Lamine MEZEREK

LE DIRECTEUR

eur Opérationnel amunications de jijel

oné: Youref BELLIL